



Comité syndical du 16 novembre 2015

DELIBERATION N° 15-033

Objet : Adhésion du syndicat Val d'Oise Numérique à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Le seize novembre deux mille quinze à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
- 9 NOV. 2015	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
- 1 DEC. 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
- 1 DEC. 2015	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
- 1 DEC. 2015	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine

Est excusé et suppléé :

M. Pierre BARROS Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER

Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Christine CAVECCHI Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
M. Pierre BEMELS Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Sont excusées :

Mme Djida TECHTACH Déléguée du Département du Val d'Oise
Mme Michèle BERTHY Déléguée du Département du Val d'Oise

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 15-033,

Considérant que l'adhésion du syndicat Val d'Oise Numérique à cette fédération présente un intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré (99 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

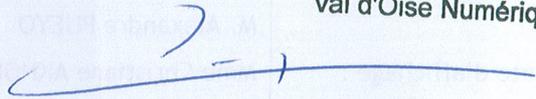
APPROUVE l'adhésion du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), au titre de la compétence « Communications Electroniques » pour l'année 2016,

DECIDE de verser à la FNCCR la cotisation 2016 pour un montant ne pouvant dépasser 5 000 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 6281 // 738 du budget.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Monsieur Pierre-Edouard EON

